



Syndicat

# **cftc** intérim

# **MANPOWER**

## Un syndicalisme de solutions

Depuis toujours, notre rôle et nos priorités sont de vous défendre et de vous accompagner

**INTÉRIMAIRES ET PERMANENTS  
DEUX FORCES UNE ÉQUIPE**

**ENSEMBLE ON EST PLUS FORTS !**



# cftc intérim

## MANPOWER

### La CFTC c'est quoi ?

La CFTC-Intérim Manpower vous offre, un vrai service d'écoute en toute confidentialité. Nous sommes là pour vous défendre et pour vous aider afin de résoudre les problématiques, individuelles ou collectives que vous pouvez rencontrer que ce soit avec Manpower ou l'entreprise où vous allez travailler.

### Transparents et loyaux

Nous communiquons régulièrement sur nos actions via notre site et nos réseaux.

Nous agissons uniquement dans votre intérêt des salariés Manpower que vous soyez permanents ou intérimaires. Nous considérons que le dialogue et l'écoute sont la clef pour des négociations réussies et que parfois de petites avancées cumulées sont plus efficaces que prendre le risque d'un refus net. **Mais nous n'accepterons jamais de signer un accord qui irait contre vos intérêts.**

**Nous sommes à vos côtés pour porter vos voix !**

**RENDEZ-VOUS SUR**

[www.cftcmanpower.fr](http://www.cftcmanpower.fr)

### La CFTC agit

L'usine Evobus (Mercedes Benz, à Ligny-En-Barrois) avait refusé de payer à 173 salariés la prime dite Macron à des intérimaires de différentes entreprises, dont des collègues Manpower !

**La CFTC a été le seul syndicat à s'engager auprès des intérimaires et nous avons fait condamner l'entreprise utilisatrice !**

Les salariés vont donc toucher suivant leur ancienneté entre 500 et 1 000€ de prime à laquelle s'ajoutera 500€ de dommages et intérêt par personne !

De même, en 2023, la CFTC Manpower est la seule organisation syndicale à contester devant les Prud'hommes le recalcul abusif (soi-disant trop-perçu) du montant de la prime d'activité des salariés travaillant en Centre de Service faite par la Direction. Nous restons engagés à vos côtés pour faire rétablir vos droits.

Nous pouvons également nous féliciter de l'obtention de la conformité des attestations de salaire Manpower pour arrêt de travail, où le salaire du dernier mois travaillé est systématiquement oublié !

Retrouvez-nous sur :



**La CFTC-Intérim**

**est un syndicat**

**ouvert à tous,**

**que vous soyez**

Intérimaire, CDI Intérimaire, Permanent,  
CDD, Alternant ou Stagiaire

Ouvrier, Employé, Agent de maîtrise,  
Assimilé et Cadre

## VOS REPRÉSENTANTS CFTC :

**Rémi**



**06 65 35 87 85**

**Muriel**



**06 49 89 75 80**

**Jean-Philippe**



**06 70 50 76 00**

**Danièle**



**William**



**06 01 91 92 13**

Contactez-nous !  
[cftc.spindler@gmail.com](mailto:cftc.spindler@gmail.com)



## Besoin d'un soutien juridique ?



Vous bénéficiez gratuitement de l'appui du service juridique de la fédération CFTC pour répondre à toutes vos questions.

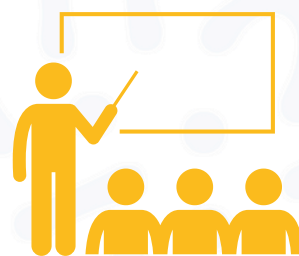
Vous pouvez en avoir besoin en cas de mesures disciplinaires ou procédure de licenciement.

En adhérant vous bénéficiez de la convention passée avec la MACIF qui vous permet d'avoir une protection juridique liée au travail avec la prise en charge de frais d'avocat.

## Envie d'être formé ?

Chaque salarié a droit au maximum dans l'année jusqu'à 12 jours de congés pris en une ou plusieurs fois. Cette durée peut être portée à 18 jours pour toute personne ayant des responsabilités syndicales.

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.



## Bénéficiaire du crédit d'impôt ?

Depuis 2013, en tant qu'adhérent CFTC, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt équivalent à 66% du montant de votre adhésion et cela, que vous soyez imposable ou non.

Remboursement par chèque ou par virement du Trésor Public si vous n'êtes pas imposable et déduction de 66% pour ceux qui sont imposables !

En clair, votre adhésion ne te coûtera que **40 € par an au lieu de 120 € maximum !**



## Bénéficiaire d'avantages et de réductions exclusives ?

Les adhérents CFTC peuvent bénéficier d'un service leur permettant d'accéder à des activités et des loisirs à prix réduits : cinéma, spectacles et musées, sports et loisirs, voyages et vacances, bons d'achat et cadeaux, presse, magazines...

